



Ecole maternelle - Sacy

**Syndicat de regroupement scolaire
Berny Rivière – Saint Christophe à Berry
12 rue de l'église
02290 Saint Christophe à Berry
Tél : 03 23 55 01 07
E-mail : regroupement.scolaire@laposte.net**



Ecole primaire – Berny Rivière

COMPTE-RENDU de la Réunion du Syndicat Scolaire

Date : lundi 22 août 2022

Début de la séance : 18h00

Levée de la séance : 19h45

Ont été convoqués :

- Membres titulaires :
 - FIQUET Dominique (Berny Rivière) Président
 - FERTE Claire (Berny Rivière)
 - LEGRAND Cécile (Berny Rivière)
 - MAINE Aurélien (Berny Rivière)
 - DAUCHELLE Romuald (Saint Christophe à Berry) Vice-président
 - MOUTONNET Romain (Saint Christophe à Berry)
 - VIVENOT Sandrine (Saint Christophe à Berry) Absente
 - HOUARD Cindy (Saint Christophe à Berry)

- Membres suppléants :
 - KOWALSKI Jean- Marc (Berny Rivière) Présent
 - SANCHEZ Thierry (Berny Rivière) Absent
 - MIELCAREK Olivier (Saint Christophe à Berry) Absent

- Enseignants
 - JAGIELSKI Jean-François (Directeur école de BERNY) Absent
 - HARDIER Catherine (Directrice école de SACY) Absente

- Personnel
 - LEBRETON Justine Absente

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du mardi 24 mai 2022
Signatures du compte rendu par les membres présents du syndicat scolaire.
2. Remboursement des frais de surveillance de bus
3. Nouvelles fiches horaires du ramassage scolaire au 01/09/2022
Impact sur les horaires du périscolaire
Impact sur les horaires des employés du syndicat
4. Proposition de modification du délai de réservation de la cantine
5. Mise en place de la Loi EGALIM dans la restauration scolaire
6. Délibération à prendre concernant le passage de la comptabilité de la nomenclature M14 en M57
7. Point sur le dossier communication
8. Prochaine date de réunion
9. Questions diverses
Réflexion sur les investissements 2023

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 24 mai 2022

Vote et signature du compte rendu

Dans un souci de transparence et à la demande de conseillers municipaux, chaque compte rendu de conseil syndical sera envoyé à chaque conseiller. (Attention de veiller à une parfaite diffusion)

→ Validé

2- Remboursement des frais de surveillance de bus

RAPPEL

Jusqu'à ce jour le conseil régional Hauts de France (après le transfert de compétence du Département de l'Aisne à la Région) continuait de subventionner les frais de surveillance tant ceux dans le bus que ceux aux arrêts de bus (Ecole de Berny – Ecole de Sacy)

Le département de l'Aisne était le seul de la Région à bénéficier de cette subvention.

A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Suite à un vote d'une délibération du conseil Régional de juin 2020 modifiant le règlement des transports scolaires, dans le but d'aligner l'ensemble des départements des Hauts de France, les subventions au titre des surveillances aux arrêts de bus seront supprimées à compter du 1^{er} Septembre 2022.

→ Cela entraînerait un manque à gagner de 4 500 € à l'annuel.

La subvention ne s'appliquerait qu'à la surveillance dans le bus pour les enfants de moins de 6 ans.

3- Nouvelles fiches horaires de ramassage scolaire au 01/09/2022

Impact sur les horaires du périscolaire

Impact sur les horaires des employés du Syndicat scolaire

RAPPEL

Jusqu'à aujourd'hui le circuit de ramassage se faisait au départ de VAUX BERNY RIVIERE avec desserte des différents points d'arrêts et retour à VAUX BERNY RIVIERE. Le bus venant de SOISSONS, cela respectait une certaine logique

A la réception de la nouvelle grille horaire du bus de ramassage scolaire si les passages du matin, midi, et après midi n'avaient pas subi de modifications, les horaires du soir avaient été totalement changés.

A savoir que le début du circuit se ferait au départ de l'école de SACY juste à la fin des cours, avec un retour en fin de circuit à SACY

Interrogé le Service des transports Scolaires invoque l'application de la décision de respecter la Mise en place du nouveau règlement voté par les Conseillers Régionaux, ainsi que le souci de réduire au maximum les temps de surveillance aux arrêts de bus (notamment celui de SACY)

Cette nouvelle grille du circuit de ramassage scolaire engendrera certaines conséquences :

- Modification de l'horaire du périscolaire du soir – actuellement le périscolaire du soir débute à 17 h 15 pour finir à 18 h 30

Du fait du changement de la grille horaire du bus le périscolaire devra commencer à 16 h 35

Pour les enfants de SACY et 17 H 30 pour les enfants de BERNY RIVIERE.

Quel tarif appliqué ? Actuellement le tarif est forfaitaire 1,50 euros tranche du matin

7 h 30 à 8 h 40 - tranche du soir 1,50 euros du 17 h 15 à 18 h 30.

- La rémunération d'Elodie HANNIER sera impactée de moins 45 mn de travail chaque jour

Soit une diminution de 12 heures par mois

Il en sera de même pour Jocelyne MUCH qui est concernée pour 31 mn de travail par jour

Soit une diminution de 8 heures par mois.

Par contre la surveillance dans le bus qui était de 40 mn dans le bus passera à 1 h 11 par jour soit + 30 mn par jour : Soit une augmentation de 8 heures par mois.

- Incidence sur notre budget qui sera en 2023 amputé du remboursement des frais de surveillance aux arrêts de bus soit 4.500,00 euros (environ)
- Il est demandé aux enseignants de bien vouloir faire sortir en premier les enfants prenant le bus dès la fin des cours.

Commentaire : ces nouvelles dispositions qui nous sont imposées se sont faites sans aucune communication et concertation avec les collectivités.

Nous sommes en attente d'une nouvelle proposition de grille (horaires du soir)

INFO : Suite à la demande de Véronique BRAUX de ne plus assurer la surveillance dans le bus, en accord avec Sabine ROCHARD il sera procédé à la permutation de leur poste de travail respectif Sabine ROCHARD devient surveillante dans le bus, Véronique BRAUX devient surveillante à la cantine Il sera donc procédé à leur changement de contrat de travail

4- Proposition de modification du délai de réservation de la cantine

Rappel

Actuellement la réservation de la cantine scolaire se fait en ligne selon les besoins des parents. Ils ont la possibilité de réserver la veille pour le lendemain, à la semaine ou au mois La réservation doit impérativement être effectuée avant 10 heures du matin pour être prise en compte. Il en est de même pour la possibilité d'annuler un repas. 85% des parents réservent d'une semaine à l'autre.

Ce mode de fonctionnement apporte certes beaucoup de souplesse pour les parents travaillants et qui sont tributaires de changement de planning au tout dernier moment. N'oublions pas que tout comme le périscolaire et la restauration est un service auprès de parents travaillant et scolarisant leurs enfants dans notre regroupement.

Ces facilités de fonctionnement se pratiquent dans les communes environnantes.

PROPOSITION

Il est proposé de modifier le règlement intérieur de la cantine sur les modalités de réservations et d'annulations de repas à la cantine

A savoir : obligation de réserver une semaine à l'avance le vendredi précédent avant 10 heures. Possibilité bien sûr de réserver au mois. Plus de possibilité de réserver la veille pour le lendemain et impossibilité de décommander.

En cas de maladie de l'enfant ? Appel au secrétariat pour informer de l'absence de l'enfant.

En cas d'absence des enseignants ? indépendant des parents (sans conséquence sur les familles).

En cas de non passage du bus ? indépendant des parents. (Sans conséquence sur les familles).

Décision du conseil syndical et vote – date de mise en application

L'annulation et le remboursement des repas ne se feraient qu'en cas de maladies ou évènements exceptionnels, avec un délai de carence de 2 jours. La main serait prise par le secrétariat.

→ Adopté à l'unanimité

5- Mise en place de la Loi Egalim dans la restauration scolaire

Mise en application de la loi du 30 novembre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation EGAlim à compter du 01 septembre 2022.

Entre dans le programme national pour l'alimentation pour favoriser l'accès à tous à une alimentation plus saine, sûre et durable. Introduction de 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques. Expérimentation d'un menu végétarien une fois par semaine. Substitution des plastiques.

Au 01/01/2025 l'utilisation de contenants alimentaires de cuissons, de réchauffe ou de service en matière plastique sera interdite. L'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique est interdite depuis le 01/01/2020 en restauration scolaire

Mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire

6- **Délibération à prendre concernant le passage en comptabilité de la nomenclature M14 en M57**

Mise en place à compter du 01/01/2023 pour le syndicat (collectivité de moins de 3500 habitants) cela n'implique pas de changements fondamentaux si ce n'est que de s'assurer auprès de notre prestataire informatique que notre application comptable est à jour pour le passage à la M57

→ Adopté à l'unanimité

7- **Point sur le dossier communication**

Présentation du site internet mis en place par Justine pour la communication du Syndicat scolaire à destination des usagers.

8- **Prochaine date de réunion**

A définir

9- **Questions diverses**

Date à retenir lundi 29 août 2022 18 heures pot de convivialité de la rentrée scolaire à la salle du foyer rural de SAINT CHRISTOPHE A BERRY

Réflexion sur les investissements 2023

Merci de votre attention

MOUTONNET Romain